



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 25 juin 2010

N° 363

Emploi

Enjeux et perspectives de l'emploi des seniors dans les Pays de la Loire

La Direction régionale de l'Insee et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ont coordonné la réalisation d'un Dossier intitulé : « L'emploi des seniors en Pays de la Loire – Enjeux et perspectives » (n° 37 de juin 2010, 46 pages) ⁽¹⁾.

Dans le contexte du débat sur la réforme des retraites, la question de l'emploi des seniors est d'actualité. En Pays de la Loire, seuls 34 % des seniors (le terme « senior » correspond ici à la tranche d'âge des 50-64 ans) sont en activité, contre 37 % au niveau national et 45 % au niveau européen. L'objectif européen est de porter cette proportion à 50 %. Dans cette logique, la France a lancé en 2006 un plan national pour l'emploi des seniors avec quatre objectifs principaux : favoriser le maintien des seniors dans l'emploi, favoriser leur retour à l'emploi, aménager les fins de carrière et faire évoluer les représentations sur les seniors.

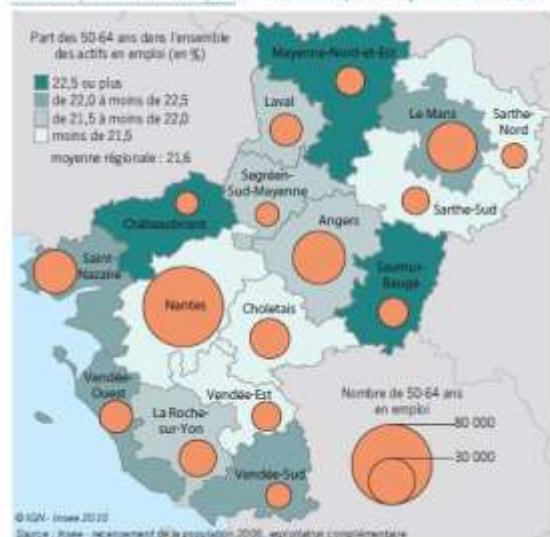
Au niveau national, le taux d'emploi diminue à partir de 50 ans et chute littéralement à partir de 55 ans. À 57 ans, une personne sur deux ne travaille plus. C'est particulièrement vrai dans les Pays de la Loire. En France, l'âge moyen de cessation d'activité professionnelle est de 59 ans.

Certains secteurs d'activités emploient de nombreux seniors et d'autres très peu. Par exemple, un tiers de femmes seniors travaillent comme agent d'entretien, enseignante, assistante maternelle, employée de la fonction publique (catégorie C) ou aide à domicile. En revanche, les médecins correspondent à la profession comptant le plus de seniors hommes (43 %), en Pays de la Loire comme en France.

Inversement, les seniors sont sous-représentés dans le commerce et le service aux entreprises, l'industrie agricole et alimentaire, la vente, l'hôtellerie, la restauration et l'industrie en général (les ouvriers commençant à travailler très jeunes et occupant des postes à forte pénibilité).

Dans les secteurs où les seniors sont très présents, les départs en retraite vont être massifs car c'est la génération des « baby-boomers ». Les départs massifs dans les activités tertiaires à caractère non marchand (administration, éducation, santé, social) devraient offrir d'importants débouchés d'emploi. En outre, le vieillissement de la population va entraîner de gros besoins en

Des seniors inégalement répartis sur le territoire
Les seniors parmi les actifs en emploi dans les zones d'emploi des Pays de la Loire en 2006



Un dossier en trois parties

La première partie du dossier décrit globalement la situation des personnes de 50 à 64 ans en termes de lien avec le marché du travail et expose les spécificités de la région.

La deuxième partie analyse l'ampleur du phénomène de vieillissement de la population active et mesure son impact à l'horizon de 2020, en précisant les métiers et les secteurs d'activité où se concentrent les partants.

La dernière partie évoque les leviers d'action pour faciliter l'emploi des seniors, que ce soit en améliorant leurs conditions de travail, en promouvant la formation professionnelle à leur égard ou encore en favorisant leur retour à l'emploi.

⁽¹⁾ - En ligne sur le site de l'Insee des Pays de la Loire : <http://www.insee.fr/fr/regions/pays-de-la-loire/>, rubriques « Les publications », puis « Dossiers ».

employés de maison, aides à domicile.

Maintenir les seniors dans l'emploi

Les employeurs peuvent mener diverses actions pour le maintien des seniors dans l'emploi : tout d'abord, améliorer les conditions de travail pour prévenir l'« usure professionnelle » ; ensuite, permettre l'accès à la formation continue aux seniors qui en bénéficient très peu et, enfin, favoriser la mobilité professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les entreprises sont obligées de mettre en place un plan d'action en faveur des salariés les plus âgés, sous peine de sanctions. Par ailleurs, en 2008, a été votée une loi prévoyant la suppression progressive de la Dispense de recherche d'emploi (DRE). Cette mesure permettait aux chômeurs seniors de plus de 57 ans et demi de ne plus avoir à chercher un travail sans craindre la radiation et la perte de leurs droits. Cette suppression de la DRE risque de faire gonfler les chiffres des seniors au chômage. D'où l'urgence de modifier nos représentations sur les salariés les plus âgés. En effet, selon l'Observatoire des discriminations, l'âge reste la première forme de discrimination à l'embauche.

Obligation pour les entreprises employant des seniors

Sont soumises à cette obligation toutes les entreprises employant au moins 50 salariés. Cette obligation doit se traduire par la conclusion d'un accord (négocié avec les syndicats) ou d'un plan d'action (décidé par l'employeur). Les entreprises de 50 à 300 salariés peuvent être couvertes par un accord de branche. Ainsi, s'agissant du secteur de l'aide à domicile, l'accord de branche a été étendu par arrêté en date du 26 mai 2010.

Les accords ou plans d'action doivent aborder au moins trois des six domaines suivants :

- Recrutement des salariés âgés ;
- Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
- Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
- Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.

La sanction est organisée par la loi. Il s'agit d'une pénalité financière équivalente à 1 % de la masse salariale. Cette pénalité est due pour chaque mois entier au cours duquel l'obligation n'a pas été remplie, à compter du 1^{er} janvier 2010.

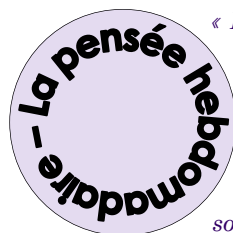
Politique

Les conseillers territoriaux ont du plomb dans l'aile

A priori, chacun sait que les conseillers territoriaux, en 2014, doivent remplacer les actuels conseillers régionaux et conseillers généraux. Cette réforme s'inscrit dans un mouvement de fond visant à simplifier l'organisation territoriale en France. À moyen terme, on va très probablement aboutir à une mise entre parenthèses des départements, en attendant, à plus long terme, la disparition des communes. Les régions et les établissements publics de coopération intercommunale en sortiraient renforcés.

Mais c'est encore le Parlement – Assemblée nationale et Sénat – qui vote la loi. Pour ses conséquences à court ter-

me, ce projet du Gouvernement fait grincer des dents. De fait, on crée le conseiller territorial, mais sans consensus sur son mode d'élection. Dans la dernière mouture, on est sur un scrutin majoritaire à deux tours, sans proportionnelle. Cette solution est catastrophique au moins pour la parité et le pluralisme. Un bon prétexte pour rejeter ce nouveau mode d'élection tout en masquant la question du nombre des futurs conseillers territoriaux et de leur répartition. Car si on regroupe conseillers régionaux et généraux, c'est bien pour réduire le nombre total d'élus. D'où une « lutte des places »... Qui est presque déjà engagée...



« Elle est longue la liste des exactions commises envers l'autre moitié du ciel : esclavage moderne en Asie, au Moyen-Orient comme en Occident, femmes battues (une morte chaque deux jours en France), discrimination à l'embauche, absence coupable dans la plupart des parlements européens, des postes de décision économique... Un autre fléau les frappe, le sida devenu première cause de mortalité des femmes dans une majorité des pays d'Afrique. Même si elles occupent nombre de places visibles sur nos écrans télé, en Occident, les femmes ne meurent pas en premier lieu d'être femmes, elles souffrent, dans des mondes moins lumineux, de n'être que des ombres, des doublures, des êtres de second rang. " La femme est l'avenir de l'homme ", a chanté Aragon. Seule une longue marche de l'humanité pourra parvenir, un jour peut-être, à faire coïncider Réel et Poésie ».

Yves Simon, « Où sont les femmes ? », Le Monde des 20 et 21 juin 2010.